Rapport public Parcoursup session 2025

I.U.T. de Lens - BUT - Gestion des entreprises et des administrations - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

I.U.T. de Lens - BUT - Gestion des entreprises et des administrations - en apprentissage (7524)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
I.U.T. de Lens - BUT - Gestion des entreprises et des administrations - en apprentissage (7524)	Jury par défaut	Tous les candidats	13	533	6

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes des disciplines principales du baccalauréat	Notes de première et terminale. Notes obtenues au baccalauréat	Très important
	Progression	Evolution de la moyenne générale de la première à la terminale	Important
	Résultats en anglais	Avoir une connaissance suffisante de l'anglais	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité rédactionnelle	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et terminale	Très important
	Méthode de travail	Champ "autonomie" de la fiche avenir	Très important
Savoir-être	Implication	Appréciations des enseignants sur les bulletins de première et de terminale. Champ "capacité à s'investir " de la fiche avenir	Très important
	Autonomie dans le travail	Champ "autonomie" de la fiche avenir	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Projet de formation cohérent et motivé avec recherche active d'entreprise	Essentiel
Engagements, activités et centres d’ intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement associatif et ou sportif	Contenu de la rubrique activités et centres d'intérêts	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Résultats insuffisants
Problèmes d'absentéisme
Problèmes de comportement

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite.Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

oui

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Chaque dossier de candidature est parcouru par deux membres permanents du département GEA . Cette première étude permet de définir le groupe "refusé". Tous les autres candidats sont conviés à une réunion d'information et d'accompagnement sur l'alternance. Les candidats sont ensuite conviés à un entretien individuel permettant de les scinder en 2 groupes "admis sous réserve de contrat" et "refusé" . Pour chaque groupe de candidats ("Bacs technologiques" et "Autres candidats", suivant la terminologie de ParcourSup), les candidats sont retenus suivant les critères donnés dans le tableau synoptique joint.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n’a été mis en œuvre par la commission d’examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Le département GEA alternance a reçu cette année un nombre record de candidatures. Beaucoup de candidatures étaient des doubles candidatures et n'étaient pas intéressées par l'alternance.
l est important pour les candidat(e)s réellement motivé(e)s par l'alternance d'assister aux réunions d'accompagnement. Il est rappelé que la convocation à un entretien est importante. Elle permet de donner de nombreux conseils pour la recherche d'alternance. Le candidat qui ne se présente pas est considéré comme abandonnant son voeu et sera "refusé" pour l'alternance.
Par ailleurs, pour les candidat.e.s reçu.e.s en entretien, la connaissance de notre formation et de ses spécificités, est très importante. La participation aux Journées Portes Ouvertes est un élément indiquant l'intérêt prononcé du/de la candidat.e.

Signature :
Marie-Pierre Parenton,
Directeur de l'établissement I.U.T. de Lens